

## **ARRETE DU MAIRE N°20230249**

### **TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT EU CHEMIN DE BORDABERRIA et JUANTIPY Voies communales n°19 et n°1**

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le code de la voirie routière

**VU** l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

**VU** l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

**VU** la demande en date du 13 octobre 2023 par laquelle l'entreprise **VALENTIN ENVIRONNEMENT**, représentée par Monsieur **BANOS Thomas**, domiciliée 2 Allée Olympe de Gouges 31770 **COLOMIERS**,

**DEMANDE** l'autorisation d'occuper le domaine public pour des **travaux de réhabilitation du réseau assainissement d'eaux usées, Chemin de Bordaberria (voie communale n°19) et Chemin Juantipy (voie communale n°1) à BASSUSSARRY**,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de **BASSUSSARRY, Chemin de Bordaberria (voie communale n°19) et Chemin Juantipy (voie communale n°1)** pendant la durée des travaux :

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

**Du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023, de 7h00 à 18h00 le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.**

#### **ARTICLE 2 :**

Les prestations afférentes consisteront à :

- **Passage caméra dans le réseau d'eaux usées**
- **Travaux sans tranchée (chemisage réseau EU)**

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de **VALENTIN ENVIRONNEMENT** domiciliée à **COLOMIERS** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- **Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier**
- **Empiètement sur demi-chaussée**
- **Circulation alternée manuellement**
- **Vitesse limitée à 30 km/heure**
- **Interdiction de dépassement pour tous véhicules**
- **Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules**
- **Déviation piéton mise en place sur le trottoir opposé si empiètement sur trottoir**

#### **ARTICLE 3 :**

En dehors des horaires de travail, la nuit, la signalisation de danger appropriée au chantier sera mise en place.

**ARTICLE 4 :**

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

**ARTICLE 5 :** Le démarrage des travaux est prévu le lundi 23 octobre 2023.

**Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux. La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.**

**ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Dépôt :** Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

**ARTICLE 7 :**

Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malversations.

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,  
le 19 octobre 2023  
Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : BANOS Prénom : THOMAS  
 Dénomination : VALENTIN ENVIRONNEMENT Représenté par : BANOS THOMAS  
 Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : Allée Olympe de Gouges  
 Code postal 31770 Localité : COLOMIERS Pays : FRANCE  
 Téléphone 06 64 84 84 13 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel : thomas.banos @ valentintp.com

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
 Code postal Localité : Pays :  
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel : @

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin de Bardaleucia, chemin  
 Swantipy  
 Code postal 64200 Localité : BASSUSSARRY

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
 Description des travaux : Passage camera dans le réseau d'eaux usées  
 Date prévue de début des travaux : 23 10 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 24

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 24 Date de début de réglementation 23 10 2023  
 Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
 Basculement de circulation sur chaussée opposée   
 Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
 Restriction de chaussée :  
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue 4m  
 Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) :

**Interdiction de :**

<b>Circuler</b>		<b>Stationner</b>		<b>Dépasser</b>
Véhicules légers <input type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h  
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Autres prescriptions :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Dénomination : \_\_\_\_\_ Représenté par : \_\_\_\_\_  
 Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
 Code postal        Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Téléphone        Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :         
 Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 13 10 2023  
 Nom : BANOS Prénom : THOMAS Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX

**VALENTIN**  
 ENVIRONNEMENT

Agence Sud  
 Zac des Ramassiers - 2 allées Olympique de Gogues  
 31770 COLOMIERS - S.A.S au capital de 2 250 000 €  
 Siret 562 062 262 10045 - APE 42212



## Urbanisme - Mairie de Bassussarry

---

**De:** BANOS Thomas <thomas.banos@valentintp.com>  
**Envoyé:** vendredi 13 octobre 2023 16:32  
**À:** Urbanisme - Mairie de Bassussarry  
**Cc:** p.desvaux@communaute-paysbasque.fr  
**Objet:** VALENTIN - BASSUSSARRY - Demande d'arrêté - Chem. Bordaberria et Juantipy  
**Pièces jointes:** Plan permission de voirie - Bassussarry - Diverses rues.pdf; Cerfa 14024-01 - Bassussarry.pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les éléments listés ci-dessous pour une demande d'arrêté sur votre commune :

- Cerfa 14024-01
- Plan de Situation

Détails de la demande :

- Date de début des travaux : 23/10/2023
- Durée : 21 jours
- Description : Passage caméra dans le réseau d'eaux usées

Restant disponible si besoin,

Cordialement,



**Thomas BANOS**

Conducteur de Travaux  
P +33 6 64 84 84 13  
**VALENTIN**  
2 Allée Olympe de Gouges  
ZAC des Ramassiers  
31770 Colomiers



# Réhabilitation du réseau d'assainissement sans tranchée

## Commune de BASSUSSARRY

### *Diverses Rues*

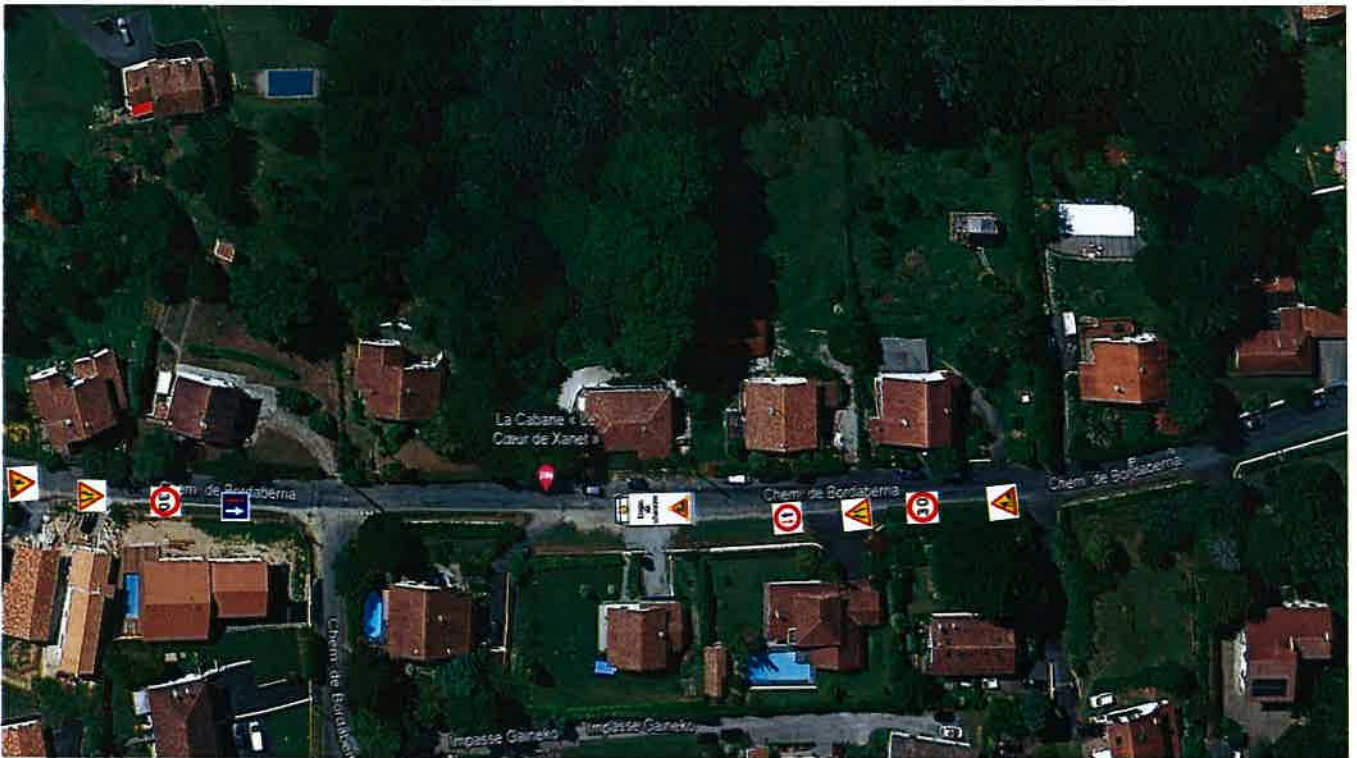
#### **Chantier mobile :**

- **Chemin de bordaberria , Chemin Juantipy**
  - Occupation d'une ½ voie de circulation (Regard positionné sur une ½ chaussée),

#### **Arrêtés à prévoir :**

- **Chemin de bordaberria , Chemin Juantipy**
  - Occupation d'une ½ voie de circulation (Regard positionné sur une ½ chaussée),
  - Emprise chantier : Voir plan ci-dessous
  - Stationnement gênant à hauteur des regards de visite (3ml de part et d'autre). Lors des travaux empiétant sur trottoir une déviation des piétons sur le trottoir opposé sera mise en place.
  - Mise en place d'un rétrécissement de chaussée avec des panneaux B15 -C18
  - Horaire des travaux à prévoir dans l'arrêté : 7h-18h.







**BASSUSSARRY – Diverses Rues**  
**Travaux sans tranchée (Chemisage réseau EU)**  
**Plan de circulation Chem. Juantipy (Chantier mobile : Exemple situation)**

